

# DELIMITATION DE ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DU PLU DE BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE (14),

---

## Rapport

---



Siège :  
210 rue Alexis de Tocqueville  
Parc d'activités du Golf  
50000 SAINT-LO  
Téléphone : 02.33.75.63.52  
Télécopie : 02.33.75.62.47  
Email : [contact@planis.fr](mailto:contact@planis.fr)

Avril 2019



## Délimitation de zones humides à Bretteville L'Orgueilleuse (14)

### Préambule

Les zones humides ou zones d'expansion des crues doivent être clairement identifiées car tout aménagement dans le lit majeur d'un cours d'eau ou d'une zone humide, peut faire l'objet d'une procédure au regard de la loi sur l'eau.

En effet, l'article R.214-1 du Code de l'Environnement fixe la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration. Les zones humides sont concernées par le point de nomenclature n°3.3.1.0 :

**3.3.1.0. Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :**

- 1) Supérieure ou égale à 1 ha.....Autorisation**
- 2) Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha.....Déclaration**

**Ainsi, un dossier Loi sur l'Eau est à réaliser à partir de 1000 m<sup>2</sup> de destruction de zones humides.**

L'article L.211-1 du code de l'environnement (issu de la Loi sur l'Eau) définit les zones humides comme suit « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, la végétation quand elle existe y est dominée par des plantes hygrophiles (aimant la présence d'eau) pendant au moins une partie de l'année ».

L'article R211-108 du code de l'environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « *à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles.* **En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide.** »

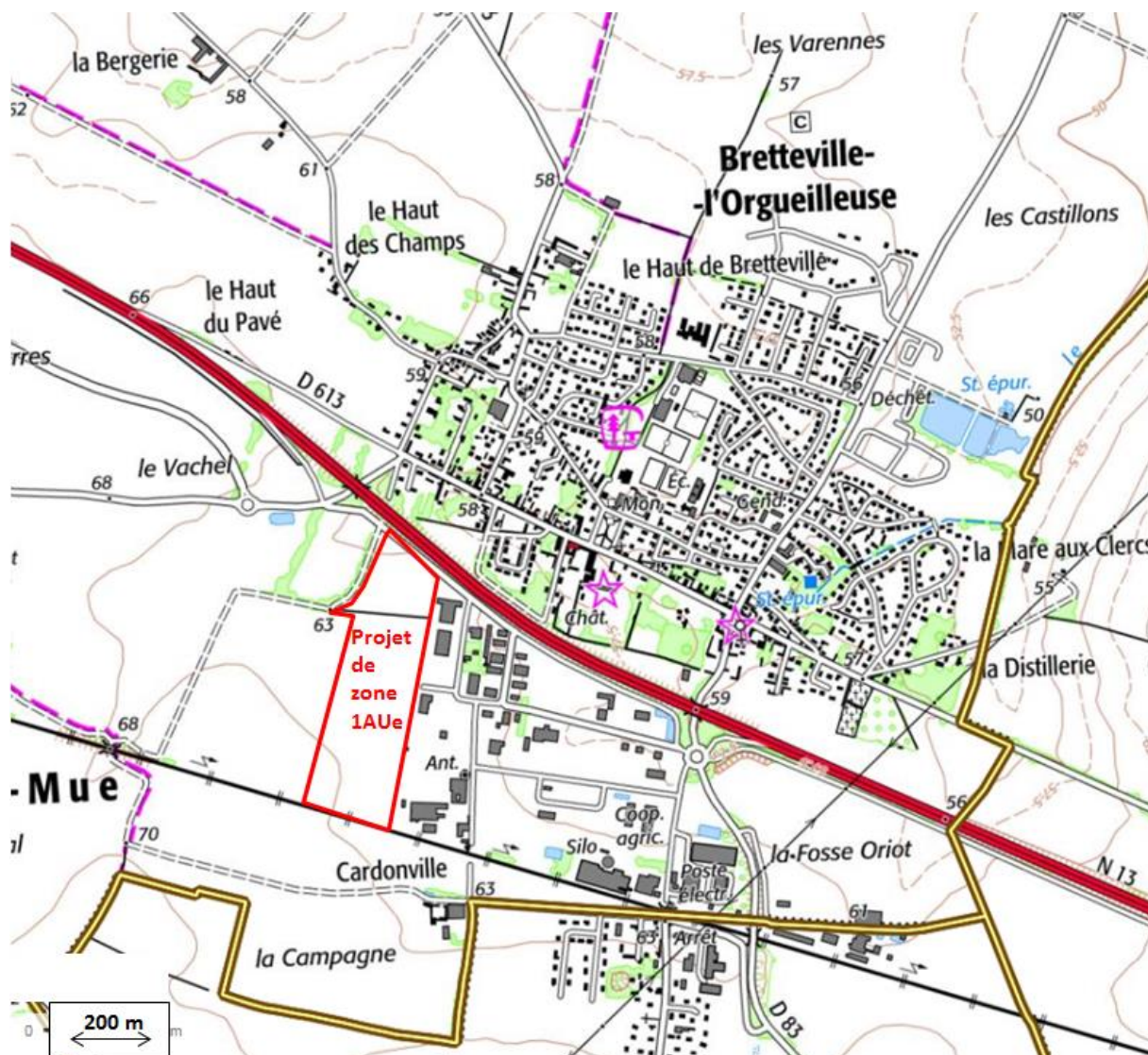
L'arrêté du 24 juin 2008 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols des zones humides et une liste des espèces indicatrices de zones humides. **Les sols caractéristiques des zones humides s'apprécient par des traces d'hydromorphie débutant à moins de 50 cm de profondeur.**

On notera que depuis le 22 février 2017, le Conseil d'Etat exige un cumul des deux critères (végétation hygrophile et hydromorphie des sols) pour considérer qu'une zone soit humide. En cas d'absence de végétation, ou de présence d'une végétation non spontanée (exemple : parcelle labourée), alors l'hydromorphie des sols suffit à caractériser une zone humide.

La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) de Normandie met à disposition sur Internet une cartographie des territoires humides. Cette cartographie présente les zones à plus ou moins fortes prédispositions à la présence de zones humides. Il s'agit d'un outil d'aide à l'identification des zones humides.

Le projet de révision du PLU de Bretteville-L'Orgueilleuse prévoit d'étendre la zone d'activités à l'Ouest (zonage 1AUe prévu au zonage graphique (voir localisation sur figure n°1). Les parcelles concernées sont les n°11 et 13 de la section ZH (figure n°3). D'après la cartographie de la DREAL, une partie de ce secteur présente de faibles à fortes prédispositions à la présence de zones humides (figure n°2). Or, les zones humides ou zones d'expansion des crues doivent être clairement identifiées car tout aménagement dans le lit majeur d'un cours d'eau ou d'une zone humide, peut faire l'objet d'une procédure au regard de la loi sur l'eau.

C'est pourquoi, une étude préalable de délimitation des zones humides a été réalisée.



*Figure n°1 : Localisation du secteur d'étude sur carte IGN*

Cette carte représente une mise à jour sur cette commune.  
Elle ne doit pas être utilisée pour les communes voisines.

Il est fortement conseillé de se reporter à la notice avant l'interprétation de cette carte.

#### Zones humides observées

-  Autres
-  Boissements
-  Cordons dunaires
-  Cultures, labours
-  Drainage agricole
-  Fiches plus ou moins boisées
-  Habitats humides Natura 2000
-  Mares, étangs, lacs
-  Non défini
-  Parcs jardins
-  Peupleraies ou enrésinement
-  Prairies
-  Remblais
-  Roselières
-  Vasières littorales, slikkes, schorres
-  Znieff inondables

#### Territoires prédisposés à la présence de zone humide

-  faible prédisposition
-  forte prédisposition

 Limites communales

Sources :  
© IGN BD TOPO 2016,  
© IGN Scan 25,  
DREAL-NORMANDIE  
Production:  
Le 31/01/2017 - DREAL-NORMANDIE



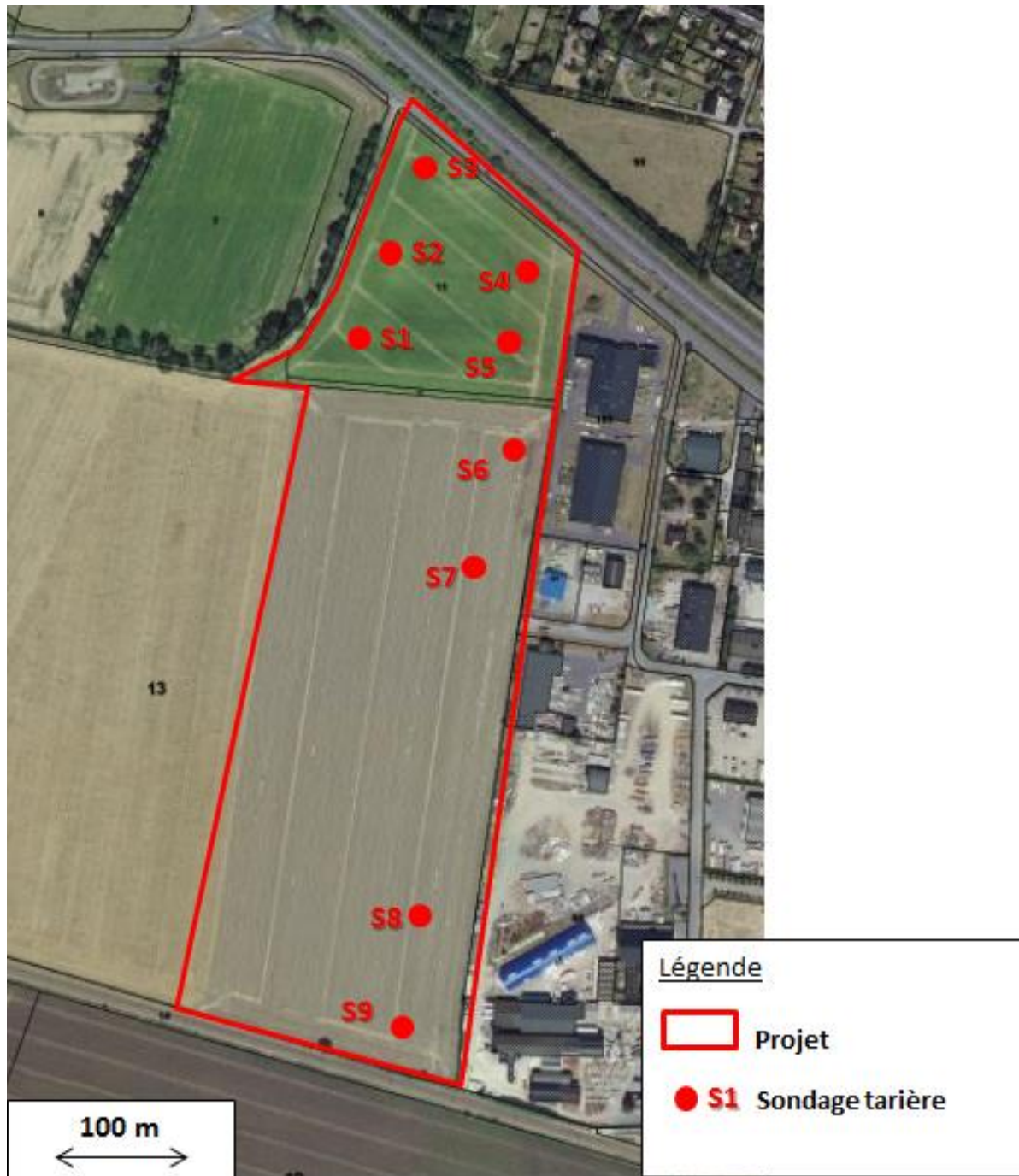
*Figure n°2 : Extrait de l'Atlas régional des zones humides (DREAL Normandie)*

Afin de délimiter la zone humide, il a été procédé à une visite de terrain (le 19/04/19) pour la recherche de flores hygrophiles et la recherche de sols hydromorphes par le biais de sondages à la tarière, ces deux éléments caractérisant des zones humides.

## **Description du site**

### **Parcellaire et occupation du sol**

- Section ZH : parcelles n°11 et 13
- Superficie du secteur d'étude : environ 15,3 ha
- Nombre de sondages tarière réalisés : 9
- Occupation du sol : blé
- Relief : parcelles planes avec très légère pente vers le Nord. Pas d'accident topographique observé



*Figure n°3 : Schéma du secteur et localisation des sondages tarière (source : photo aérienne 2016 et cadastre sur Géoportail)*



*Parcelle n°ZH11, vue depuis le Sud-Est : culture de blé*



*Secteur Nord-Est de la parcelle n°ZH13*

#### Observation des coupes de sol

Les coupes de sols sont présentées ci-après, et pour chacune d'elle il est précisé si le sol caractérise une zone humide selon les critères de la circulaire du 25/06/08 (arrêté du 24 juin 2008), modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009, relative à la délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement, dont des extraits sont donnés ci-dessous :

*« La règle générale ci-après présente la morphologie des sols de zones humides et la classe d'hydromorphie correspondante. La morphologie est décrite en trois points notés de 1 à 3. La classe d'hydromorphie est définie d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié).*

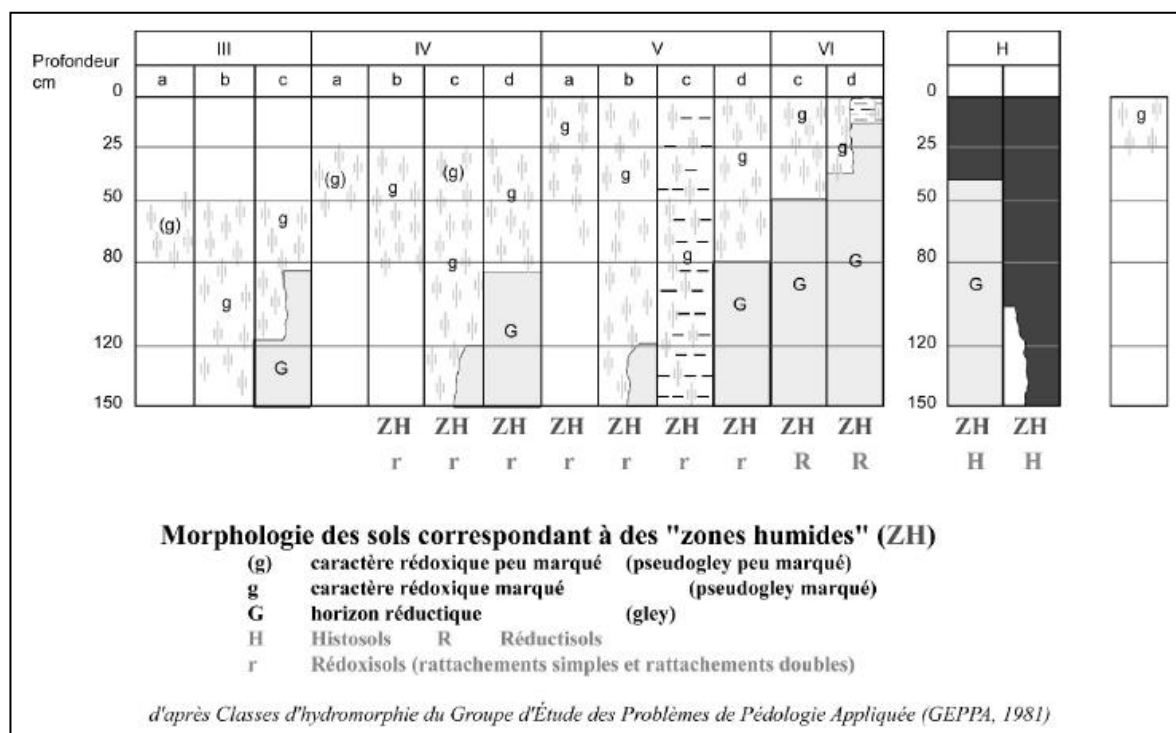
*Les sols des zones humides correspondent :*

1. A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
2. A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
3. Aux autres sols caractérisés par :
  - des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
  - Ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA. »

Pour plus de compréhension, on donnera les définitions suivantes :

- Les horizons histiques correspondent à des niveaux tourbeux.
- Les traits réductiques correspondent à une couleur uniformément gris-bleuâtre ou gris-verdâtre (présence de fer réduit) ou grisâtre (en l'absence de fer).
- Les traits rédoxiques correspondent à taches rouilles ou brunes (fer oxydé) associées ou non à des taches décolorées et des nodules et concrétions noires (concrétions ferro-manganiques).

L'apparition d'horizons histiques ou de traits rédoxiques ou réductiques peut être schématisée selon la figure inspirée des classes d'hydromorphie du GEPPA (1981), présentée en annexe IV de la présente circulaire. La morphologie des classes IV d, V et VI caractérisent des sols de zones humides.



Extrait de l'annexe 4 de la circulaire du 25/06/08 :  
Illustration des caractéristiques des sols



*Sondage S1*



*Sondage S9*



*Limon du Sondage S3*

Les sondages à la tarière (voir coupes ci-après) ont permis d'observer des sols correspondant à des limons, profonds, de couleur marron homogène, sans traces d'hydromorphie (sauf ponctuellement pour le sondage S8 entre 70 et 90 cm, mais disparaissant après).

**Ainsi, aucun des sondages ne caractérise une zone humide.**

| S1          |                                                                          | → Sol ne caractérisant pas une zone humide |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| 0 à 70 cm   | Limon marron                                                             |                                            |
| 70 à 100 cm | Limon marron, avec très très léger bariolage marron foncé / marron clair |                                            |

| S2          |                                   | → Sol ne caractérisant pas une zone humide |
|-------------|-----------------------------------|--------------------------------------------|
| 0 à 50 cm   | Limon marron                      |                                            |
| 50 à 80 cm  | Limon un peu compact, amrron      |                                            |
| 80 à 100 cm | Limon marron, blanchissant un peu |                                            |

| S3         |              | → Sol ne caractérisant pas une zone humide |
|------------|--------------|--------------------------------------------|
| 0 à 100 cm | Limon marron |                                            |

| S4          |                                   | → Sol ne caractérisant pas une zone humide |
|-------------|-----------------------------------|--------------------------------------------|
| 0 à 55 cm   | Limon marron                      |                                            |
| 55 à 80 cm  | Limon plus compact, marron        |                                            |
| 80 à 100 cm | Limon marron, blanchissant un peu |                                            |

| S5          |                            | → Sol ne caractérisant pas une zone humide |
|-------------|----------------------------|--------------------------------------------|
| 0 à 50 cm   | Limon marron               |                                            |
| 50 à 100 cm | Limon plus compact, marron |                                            |

| S6          |                            | → Sol ne caractérisant pas une zone humide |
|-------------|----------------------------|--------------------------------------------|
| 0 à 60 cm   | Limon marron               |                                            |
| 60 à 110 cm | Limon plus compact, marron |                                            |

| S7         |              | → Sol ne caractérisant pas une zone humide |
|------------|--------------|--------------------------------------------|
| 0 à 100 cm | Limon marron |                                            |

| S8          |                                                          | → Sol ne caractérisant pas une zone humide |
|-------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| 0 à 70 cm   | Limon marron, plus compact à partir de 50 cm             |                                            |
| 70 à 90 cm  | Limon marron, un peu compact, avec quelques tâches ocres |                                            |
| 90 à 100 cm | Limon marron, sans tâches                                |                                            |

| S9          |                                          | → Sol ne caractérisant pas une zone humide |
|-------------|------------------------------------------|--------------------------------------------|
| 0 à 60 cm   | Limon marron                             |                                            |
| 60 à 100 cm | Limon un peu compact, marron un peu brun |                                            |

### Observation de la flore

Le site d'étude étant des cultures de blé, il n'a pas été possible de faire de relevé de végétation naturelle.

## **Conclusion**

Du fait de la présence de végétation non spontanée, la détermination du caractère humide du site d'étude ne pouvait se faire qu'à partir des coupes de sols.

Concernant ces coupes de sols, aucune trace d'hydromorphie n'ayant été observée avant 50 cm de profondeur, et les coupes montrant des limons sains profonds, aucun des sondages ne caractérise une zone humide.

**Le site d'étude n'est pas en zones humides.**